

## A. Données générales sur la commune

1. La commune appartient à  la communauté urbaine de .....  
 la communauté d'agglomération de .....  
 la communauté de communes de .....
2. Quel est le linéaire de voiries publiques hors voies rapides, autoroutes, ponts et tunnels interdits aux piétons et cyclistes ?
- |  |   |       |
|--|---|-------|
| Voiries communales publiques                                 | + | ..... |
| Voiries communales privées ouvertes au public                | + | ..... |
| Voiries communautaires                                       | + | ..... |
| Voiries départementales                                      | + | ..... |
| Voiries nationales   | + | ..... |
| <hr/>  |   |       |
| Autoroutes et voies rapides interdites aux piétons et cycles | - | ..... |
| Ponts et tunnels interdits aux piétons et cycles             | - | ..... |
| <hr/>  |   |       |
| Linéaire total des voiries susceptibles d'être aménagées     | = | ..... |
3. Quel est le nombre de carrefours à feux ? .....
4. Nombre d'habitants au recensement légal INSEE de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2008 : ..... habitants

## B. La politique d'aménagement en faveur des piétons dans la commune

5. Existe-t-il un schéma directeur piétons ?  
 Non  Oui  pour la commune  pour l'agglomération élaboré en ..... révisé en .....
6. Existe-t-il une charte piétons ?  
 Non  Oui  pour la commune  pour l'agglomération élaborée en ..... révisée en .....  
C'est plutôt  une charte d'aménagement  une charte de bons principes politiques
7. Existe-t-il un chargé de mission piétons dans la commune ?  
 Non  Oui direction ..... service .....
8. Quel est l' élu en charge de la politique en faveur des piétons dans la commune ?  
 le maire  l'adjoint ou  le conseiller municipal chargé de .....
9. Avez-vous un Observatoire local d'évaluation de votre politique en faveur des piétons ?  
 Non  Oui créé en .....

## C. La politique d'aménagement et de service en faveur des cyclistes dans la commune

10. Existe-t-il un schéma directeur des aménagements cyclables ?  
 Non  Oui  pour la commune  pour l'agglomération élaboré en ..... révisé en .....
11. Le PLU (ex POS) comporte-t-il un plan de zonage prévoyant des réserves d'emprises pour des aménagements cyclables ?  
 Non  Oui  pour la commune  pour l'agglomération élaboré en ..... révisé en .....
12. L'article 12 du PLU (ex POS) fixant les normes de stationnement dans les immeubles neufs comporte-t-il des dispositions concernant les cyclistes ?  Non  Oui
13. Existe-t-il une charte des aménagements cyclables ?  
 Non  Oui  pour la commune  pour l'agglomération élaborée en ..... révisée en .....  
C'est plutôt  une charte d'aménagement  une charte de bons principes politiques
14. Quelle est la longueur de tous les aménagements cyclables existants sur le territoire de la commune, même si la commune n'en est pas le financeur (exemple : bande cyclable sur une voirie départementale) en distinguant le linéaire d'aménagement sur voirie et hors voirie (voir tableaux 1 et 2 ci-après) ?

**Tableau 1. Calcul du linéaire d'aménagements cyclables sur voirie**

Vitesse limite	Sens	Aménagement	Linéaire brut (km)	Coef-ficient	Linéaire corrigé (km)		
'Aires piétonnes'*		ouvertes aux cyclistes	...	1	...		
		interdites aux cyclistes	...	0	0		
'Zones de rencontre'*	en double sens		...	1	...		
	en sens unique	avec double-sens cyclable	...	1	...		
		sans double-sens cyclable	...	0,5	...		
'Zones 30'*	en double sens		...	1	...		
	en sens unique	avec 'double-sens cyclable'* de type					
		– cohabitation	...	1	...		
		– bande cyclable	...	1	...		
		– piste cyclable	...	1	...		
		– couloir bus-vélos	...	1	...		
		– contre-allée aménagée	...	1	...		
		sans double-sens cyclable	...	0,5	...		
		Zones 50, 70 ou 90	en double sens	avec			
				– bande cyclable ou 'accotement revêtu'*			
- d'un seul côté	...			0,5	...		
- des deux côtés	...			1	...		
– piste cyclable unidirectionnelle							
- d'un seul côté	...			0,5	...		
- des deux côtés	...			1	...		
– piste cyclable bidirectionnelle	...			1	...		
– couloir bus-vélos							
- d'un seul côté	...			0,5	...		
- des deux côtés	...	1	...				
sans aucun aménagement	...	0	0				
	en sens unique	avec dans le même sens					
		– bande cyclable ou 'accotement revêtu'*	...	0,5	...		
		– piste cyclable unidirectionnelle	...	0,5	...		
		– couloir bus-vélos	...	0,5	...		
		– contre-allée aménagée	...	0,5	...		
		avec à contresens					
		– bande cyclable	...	0,5	...		
		– piste cyclable unidirectionnelle	...	0,5	...		
		– couloir bus-vélos	...	0,5	...		
		– contre-allée aménagée	...	0,5	...		
avec dans les deux sens							
– piste cyclable bidirectionnelle	...	1	...				
– couloir bus-vélos bidirectionnel	...	1	...				
sans aucun aménagement	...	0	0				
Linéaire total d'aménagements cyclables sur voirie			.....		.....		
Linéaire total des voiries susceptibles d'être aménagées (voir question 2)					.....		
Part de la voirie aménagée					..... %		

**Tableau 2. Calcul du linéaire d'aménagements cyclables hors voirie**

Voies vertes	...
Pistes cyclables qui ne longent pas une voirie	...
Allées en cœur d'îlot ouvertes aux cycles	...
Allées de parcs traversables à vélo	...
Allées forestières	...
Passages dénivelés : passerelles et tunnels	...
<b>Linéaire total d'aménagements cyclables hors voirie</b>	<b>.....</b>

15. Des 'itinéraires jalonnés'\* ont-ils été réalisés dans la commune ?

Non  Oui nombre ..... longueur ..... km

16. Quels ont été les aménagements de carrefours réalisés pour les cyclistes dans la commune ?

Type d'aménagement	Nombre de carrefours concernés
- 'Sas pour cyclistes aux carrefours à feux'*	.....
- 'Coulloirs de présélection'*	.....
- Marquage d'un couloir vélos dans la traversée des carrefours	.....
- Feux de signalisation spéciaux pour cyclistes	.....
- 'Mini-giratoires'*	.....

17. Quel est le nombre de places de stationnement publiques pour les cyclistes dans la commune ?

(NB : en général, 1 arceau = 2 places de stationnement)

	Nombre de sites	Nombre de places
- 'Arceaux de stationnement'* réservés aux cyclistes	.....	.....
- 'Arceaux de stationnement'* réservés aux deux-roues en général	.....	.....
- Parkings vélos couverts non gardés	.....	.....
- Emplacements libres pour vélos dans des parcs de stationnement auto	.....	.....
- Local sécurisé pour vélos dans des parcs de stationnement auto	.....	.....
- Garages à vélos gardés, vidéosurveillés ou à accès contrôlé à la gare centrale	.....	.....
- Autres garages à vélos gardés, vidéosurveillés ou à accès contrôlé	.....	.....
- 'Consignes ou boîtes pour vélos'*	.....	.....
<b>Total</b>	<b>.....</b>	<b>.....</b>

18. Existe-t-il un ou plusieurs service(s) de location ou de prêt de vélos dans la commune (vélostations\*, vélocampus\*, 'vélos en libre-service'\* ou autres...) ?  Non  Oui

Type de service	Nom commercial du système	Nom de l'opérateur	Nombre de vélos	Nombre de points de location ou de prêt	Nombre de journées de location ou de prêt par an	Ou nombre de locations ou de prêts par an
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

19. Existe-t-il un chargé de mission vélo dans la commune ?

Non  Oui direction ..... service .....

20. Quel est l' élu en charge de la politique cyclable dans la commune ?

le maire  l'adjoint ou  le conseiller municipal chargé de .....

21. Existe-t-il une instance de concertation avec les usagers se réunissant régulièrement ?  Non  Oui

Si oui, quel est son nom ? .....

22. Effectuez-vous des comptages réguliers de cyclistes sur les aménagements cyclables ?  
 Non  Oui nombre de sites ..... nombre de fois par an .....  
avec un système  manuel  automatique
23. Effectuez-vous des comptages réguliers de cyclistes sur des lieux de stationnement ?  
 Non  Oui nombre de sites ..... nombre de fois par an .....
24. Avez-vous un Observatoire local d'évaluation de votre politique cyclable ?  
 Non  Oui créé en .....

## ***D. La politique de modération de la circulation dans la commune***

25. Existe-t-il un schéma directeur des zones 30 ?  
 Non  Oui  pour la commune  pour l'agglomération élaboré en ..... révisé en .....
26. Existe-t-il une charte de modération de la circulation ?  
 Non  Oui  pour la commune  pour l'agglomération élaborée en ..... révisée en .....  
C'est plutôt  une charte d'aménagement  une charte de bons principes politiques
27. Existe-t-il une charte code de la rue ?  
 Non  Oui  pour la commune  pour l'agglomération élaborée en ..... révisée en .....  
C'est plutôt  une charte d'aménagement  une charte de bons principes politiques
28. Le nombre de files de circulation de certaines artères a-t-il été réduit (y compris grâce à des couloirs bus ou tramway) dans la commune ?  
 Non  Oui linéaire d'artères concerné ..... km
29. Certaines artères à sens unique ont-elles été remises à double sens dans la commune ?  
 Non  Oui linéaire d'artères concerné ..... km
30. Certains carrefours à feux ont-ils été supprimés après modération de la circulation ?  
 Non  Oui nombre de carrefours concernés .....

## ***E. Les plans de mobilité (PDE, PDA et PDES) dans la commune***

31. Les services de la commune disposent-ils de 'vélos de service'\* ?  
 Non  Oui nombre de vélos effectivement disponibles .....  
nombre d'agents qui ont accès à ce service ..... / nombre total d'agents .....
32. La commune a-t-elle mis en place un PDA (plan de déplacements d'administration) pour son personnel ?  
 Non  Oui état d'avancement .....
33. Existe-t-il un dispositif d'aide à la mise en place de PDE\* pour les entreprises situées dans la commune ?  
 Non  Oui
34. Existe-t-il des lignes régulières de 'ramassage scolaire à pied'\* dans la commune ?  
 Non  Oui nombre de lignes ..... nombre de scolaires ..... nombre d'établissements scolaires .....
35. Existe-t-il des lignes régulières de 'ramassage scolaire à vélo'\* dans la commune ?  
 Non  Oui nombre de lignes ..... nombre de scolaires ..... nombre d'établissements scolaires .....
36. La commune a-t-elle mis en place des PDES\* (plan de déplacements d'établissement scolaire) dans certaines écoles primaires ?  
 Non  Oui nombre d'écoles ..... état d'avancement .....

## F. L'accidentalité des non motorisés dans la commune

37. Avez-vous un observatoire local de la sécurité routière ?  Non  Oui

38. Disposez-vous de données sur les accidents dans la commune ?

Non  Oui quel est le nombre de tués et blessés hospitalisés (BH) parmi les piétons et les cyclistes pendant les 5 dernières années dans la commune ?

	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Tués	BH	Tués	BH	Tués	BH	Tués	BH	Tués	BH	Tués	BH
Piétons	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Cyclistes	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

## G. Les budgets consacrés aux piétons et cyclistes dans la commune

39. La commune a-t-elle un budget spécifique pour les aménagements, les services et la communication concernant les piétons ?

Non  Oui montant moyen annuel depuis 3 ans ..... € répartition :

Investissement	..... %	Aménagements	..... %
Exploitation	..... %	Services	..... %
Total	100 %	Communication	..... %
		Total	100 %

40. La commune a-t-elle un budget spécifique pour les aménagements, les services (vélostations\*, PDE\*, PDA\*, PDES\*...) et la communication concernant les cyclistes ?

Non  Oui montant moyen annuel depuis 3 ans ..... € répartition :

Investissement	..... %	Aménagements	..... %
Exploitation	..... %	Services	..... %
Total	100 %	Communication	..... %
		Total	100 %

41. La commune accorde-t-elle une subvention aux particuliers pour l'achat de vélo ?

Non  Oui montant de la subvention versée ..... €

42. La commune accorde-t-elle une subvention aux particuliers pour l'achat de vélo à assistance électrique ?

Non  Oui montant de la subvention versée ..... €

43. La commune accorde-t-elle une subvention à l'association de cyclistes urbains locale ?

Pas d'association  Non  Oui montant moyen annuel depuis 3 ans ..... €

Fin du questionnaire. Merci pour votre collaboration.

## Glossaire

**2RM** = deux-roues motorisés.

**Accotement revêtu** = accotement d'une voirie hors agglomération qui, quand il est revêtu, peut accueillir notamment les cyclistes.

**Aire piétonne** = voie de circulation affectée de manière temporaire ou définitive à la circulation des piétons et à l'intérieur du périmètre de laquelle la circulation des véhicules est soumise à des prescriptions particulières... Sauf avis contraire du maire, les cyclistes peuvent y circuler à l'allure du pas.



**Arceau de stationnement** = barre en forme de U renversé, ancrée dans le sol et permettant d'accrocher en général un vélo (cadre et roue avant) de chaque côté (1 arceau = 2 places).



**Bande cyclable** = voie cyclable à sens unique, séparée de la circulation générale par un simple marquage et d'au moins 1,50 m de large hors marquage (selon les recommandations du CERTU).

**Consignes ou boxes pour vélos** = armoire parfois grillagée permettant à un cycliste d'enfermer son vélo pour le protéger contre le vol, souvent contre paiement.



**Contre-allée cyclable** = voie parallèle à certaines grandes voiries et à faible trafic dotée pour les cyclistes de quelques aménagements simples en entrée et sortie.

**Double-sens cyclable** = voie à double sens dont un sens est réservé aux cycles.



**Couloir de présélection** = couloir marqué au sol permettant aux cyclistes de se positionner plus facilement avant la traversée du carrefour.

**Itinéraire jalonné** = itinéraire cyclable conseillé par des panneaux directionnels.



**Mini giratoires** = giratoire de rayon extérieur inférieur à 12 m, avec en général un anneau central (semi-)franchissable.

**Passage piéton surélevé** = passage piétons au même niveau que le trottoir.

**PDA** = PDE\* pour une administration.

**PDE** (plan de déplacements d'entreprise) = ensemble d'actions mises en œuvre dans une entreprise pour limiter l'usage individuel de la voiture dans les déplacements quotidiens des salariés et autres usagers (visiteurs, étudiants, clients...) au profit des modes de déplacement alternatifs (définition CERTU).

**PDES** = PDE\* pour un établissement scolaire.

**Piste cyclable bidirectionnelle** = voie cyclable à double sens, séparée de la circulation générale et d'au moins 2,50 m de large (selon les recommandations du CERTU).

**Piste cyclable unidirectionnelle** = voie cyclable à sens unique, séparée de la circulation générale et d'au moins 1,50 m de large (selon les recommandations du CERTU).

**Ramassage scolaire à pied ou à vélo** = accompagnement par des adultes de groupes d'enfants circulant à pied ou à vélo, allant à l'école ou en revenant, par un itinéraire fixé à l'avance. Ce dispositif est couramment appelé *pédibus* ou *vélobus*, mais ces appellations ayant été déposées par un bureau d'études, l'ADEME a déposé et recommande les appellations *carapattes* et *caracycles*, afin d'éviter tout problème juridique pour les acteurs non commerciaux qui peuvent les utiliser librement.

**Sas pour cyclistes aux carrefours à feux** = espace de 3 à 5 m de large, ménagé devant les voitures à l'arrêt et réservé aux cyclistes pour leur permettre de tourner à gauche ou de démarrer en sécurité.



**TC** = transports collectifs.

**Vélo de service** = vélo utilisable gratuitement par diverses personnes d'un service ou d'un établissement pour leurs déplacements professionnels.

**Vélos en libre-service** = système automatisé permettant de mettre à disposition des vélos pour une durée limitée (location ou prêt, avec ou sans abonnement).

**Vélocampus** = vélostation dont l'activité est ciblée en direction du public étudiant.

**Vélostation** = service proposant la location et le gardiennage des vélos et souvent des services connexes (dépannage, informations, marquage des vélos...). NB : bien que cette appellation soit couramment utilisée depuis plus de 10 ans, une chaîne de magasins privée a déposé ce nom pour son compte en 2004.

**Zone 30** = zone de circulation où la vitesse est limitée à 30 km/h.



**Zone de rencontre** = zone de circulation où la vitesse est limitée à 20 km/h et où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules.



Dans ces deux types de zones, les entrées et sorties sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. De plus, sauf avis contraire du maire, toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.